



Allocation de solidarité spécifique en statut micro-entrepreneur

Par seth78

Bonjour,

Je suis actuellement sous statut micro-entrepreneur depuis le 23/05/2016 et bénéficie de l'ACCRE depuis. Je perçois également l'ARE depuis le 07/03/2016, mes droits à cette allocation se terminant donc le mois prochain. Vu que ma micro-entreprise ne me rapporte pas encore de revenus, puis-je espérer avoir le droit à l'ASS (allocation de solidarité spécifique)?

Je précise que je viens de recevoir le dossier de demande de cette allocation de la part de Pole Emploi, mais qu'une ligne me met le doute, à savoir: "Je certifie ne plus exercer d'activité professionnelle depuis le _____(à compléter)".

Merci d'avance pour vos réponses.